

Une aide exceptionnelle du CCAS pour les chantelouvais touchés par les coupures d'électricité

Suite à l'épisode de canicule et aux coupures d'électricité qui ont impacté les Chantelouvais — et plus particulièrement les résidents du quartier Noé-Feucherets —, la Ville de Chanteloup-les-Vignes et son CCAS se mobilisent à vos côtés. Afin de soutenir les familles ayant subi des pertes de denrées alimentaires, un dispositif d'aide exceptionnelle est déployé grâce au réseau Ville solidaire sous la forme d'une carte d'achat alimentaire valable dans l'enseigne Aldi de Chanteloup-les-Vignes.



Qui peut en bénéficier ?

Pour être éligible, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir été impacté par les coupures prolongées dans le quartier Noé-Feucherets.
- Justifier d'une résidence principale à Chanteloup-les-Vignes depuis au moins 6 mois.
- Répondre aux critères de ressources établis par le CCAS.

Comment effectuer votre demande ?

Le CCAS vous accueille pour un entretien individuel afin d'évaluer votre dossier, du 1er au 10 juillet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Lors de votre venue, merci de vous présenter muni(e) des pièces justificatives suivantes :

- Dernière attestation de paiement CAF.
- Dernier avis d'imposition (2025 sur les revenus 2024).
- Dernière quittance de loyer. Dernières factures d'énergie et d'eau (électricité, gaz, eau : EDF, GDF, SEFO, etc.).

Infos pratiques

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le CCAS.

Contact

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2 bis rue Paul-Gauguin 78570 Chanteloup-les-Vignes

01 39 74 20 16